

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité  
-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 47

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 AVRIL 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 05 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 31 Mars 2014, s'est réuni en Mairie à 10 H 30 sous la présidence de Jean-Jacques KARMAN, doyen.

Etaient présents : BEAUDET Pascal, DERKAOUI Meriem, VALLY Sophie, DAGUET Anthony, CHERET Magali, KAMALA Kilani, TLILI Leïla, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danielle, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, SIGNATE Rouguy, REDOUANE Wassila, WOHLGROTH Antoine, DUCATTEAU Sylvie, ROZENBERG Silvère, MILLA Josiane, CECCOTTI-RICCI Roland, LE HYARIC Patrick, TLILI Mohamed Fathi, FAGARD Alice, RABAH Hana, MBONDO Thérèse, KADDOURI Nourredine, PEJOUX Claudine, SANON Guillaume, LE MOINE Sandrine, YONNET Evelyne, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, HAFIDI Abderrahim, DIAKITE Yacine, LOGRE Benoît, VIGEANT Claire, AÏT-BOUALI Omar, YAOU El Abbassia, MENIA Fayçal, LENOURY Nadia, BIDAL Damien, **Conseillers Municipaux**,

Excusés :

M. PLEE Eric  
M. SALVATOR Jacques

Représentés par :

Mme MARINO Danielle  
Mme YONNET Evelyne

---

M. AÏT-BOULI Omar représenté par M. RACHEDI Hakim à partir de 11H30.

---

Secrétaire de séance : Mme RABAH Hana.

---

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2014059

Signataire : ABW/VF

OBJET : Fixation du nombre d'Adjoints de quartier devant être élus

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2143-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que dans les communes de plus de 20 000 habitants, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune,

Vu l'article L2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant un dépassement du nombre d'adjoints chargés principalement d'un ou de plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci ne puisse excéder 10 % du nombre de conseillers municipaux,

Vu la délibération n° 330 du 18 décembre 2003 ayant créé sur la ville d'Aubervilliers 8 conseils de quartier, chacun de ces quartiers étant doté d'un conseil de quartier,

Considérant que le conseil municipal est composé de 49 membres ce qui permet la création de 4 fonctions d'adjoints de quartier, en plus des 14 adjoints à l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de disposer d'adjoints pour faciliter le suivi des dossiers relevant directement des quartiers,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**FIXE** le nombre réglementaire des Adjoints de quartier à 4, sans préjudice des 14 adjoints prévus par l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

**DIT** qu'il y a lieu de créer 4 postes d'Adjoints de quartier

le Maire

Pascal BEAUDET



Reçu en Préfecture le : 07/04/2014

Publié le 07/04/2014

Certifié exécutoire le : 07/04/2014

le Maire

Pascal BEAUDET

